

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 15	<b>Séance du 07 février 2017</b> L'an deux mille dix-sept et le sept février l'assemblée régulièrement convoquée le 07 février 2017, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire)
<b><u>Présents :</u></b> 15	<b><u>Sont présents:</u></b> Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire), Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint Au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Adjoint Au Maire), Madame Yvette DUTERTRE (Adjointe Au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe Au Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Conseiller Délégué), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Madame Christiane MACHEFER (Conseillère Municipale), Monsieur Yann JAUNASSE (Conseiller Municipal), Madame Marie-Pierre CHUM (Conseillère Municipale), Monsieur Alain GAUTIER (Conseiller Municipal), Madame Martine DEMEURÉ (Conseillère Municipale), Monsieur Sydney HATWELL (Conseiller Municipal), Madame Valérie BOUIN (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal)
<b><u>Votants:</u></b> 15	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Valérie BOUIN

---

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :**

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

#### **Les décisions prises depuis la séance du 10 décembre 2017 concernent :**

- Commande pour la fourniture et la pose d'un amplificateur GM-R500 dual permettant d'optimiser à la fois la réception des appels GSM 900MHz et les appels sur la fréquence DCS 1800MHz sur une surface intérieure d'un bâtiment d'environ 500 m<sup>2</sup> compatible tous opérateurs auprès de la Société B3S pour un montant de 1010,40 € TTC.
- Remise d'un chèque de la Société d'assurance MMA IARD d'un montant de 75 997,00 € correspondant au remboursement différé du sinistre Mairie.
- Commande auprès de la Société INMAC d'un vidéoprojecteur ACER et d'un PC Portable ACER pour un montant de 796,48 € TTC. Le portable a été livré à l'école et fera partie d'un équipement mobile pour les classes. Il a été livré en même temps un vidéoprojecteur Optoma pour la mairie, qui est plus performant en termes de luminosité (3200 lumens).
- Remise d'un bon d'achat de 70 € Auchan en remerciement à la couturière, pour la réalisation des nappes en feutrine pour la Salle des Mariages de la Mairie.

Objet: Désignation des délégués de la Commune au sein des commissions de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan - DE 2017\_004

**Vu** la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**Vu** la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire du 27 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes Gâtine et Choisilles et de la Communes Pays de Racan,

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 5215-10,

**Considérant** qu'avec le changement de Conseil communautaire suite à la fusion de la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles - Pays-de-Racan, le Conseil Municipal doit désigner ses représentants au sein des diverses commissions communautaires,

**Considérant** les candidatures pour les diverses commissions communautaires :

- Développement économique, Vice-Président : Jean-Pierre POUPÉE, Maire de Saint-Paterne-Racan.
  - Candidat (e) (s) : M. Jacques BOULLENGER, Monsieur Alain GAUTIER.
- Communication, Vice-Président : Monsieur Patrick LEHAGRE, Maire de Charentilly.
  - Candidat (e) (s) : Madame Valérie BOUIN, Monsieur Ghislain GUYON.
- La voirie, Vice-Président : Monsieur Alain ANCEAU, Maire de Saint-Roch.
  - Candidat (e) (s) Monsieur Jacques MOTARD, Monsieur Jean AGEORGES.
- Sports, loisirs et vie associative, Vice-Présidente : Madame Brigitte DUPUIS, Adjointe au Maire de Rouziers-de-Touraine et Conseillère Départementale,
  - Candidat (e) (s) Monsieur Yann JAUNASSE et Monsieur Ghislain GUYON
- Enfance-jeunesse et vieillissement, Vice-Présidente Madame Catherine LEMAIRE, Maire de Saint-Christophe-Sur-Le-Nais.
  - Candidat (e) (s) Madame Valérie BOUIN et Madame Marie-Pierre CHUM (Enfance Jeunesse) Madame Martine DEMEURÉ et Madame Christiane MACHEFER (vieillessement).
- L'environnement et l'Agenda 21, Vice-Président Monsieur Éric LAPLEAU, Conseiller municipal de Saint-Paterne-Racan.
  - Candidat (e) (s) Monsieur Alain GAUTIER, Madame Christine LAVEAU, Madame Martine DEMEURÉ, Monsieur Jacques MOTARD.
- Bâtiments, logements et gens du voyage. Vice-Président Monsieur Michel JOLLIVET, Maire de Neuillé-Pont-Pierre.
  - Candidat (e) (s) Monsieur Sydney HATWELL, Madame Yvette DUTERTRE.
- La culture, Vice-Président Monsieur Guy POULLE, Maire de Céréelles.
  - Candidat (e) (s) Madame Muriel CHERUAU, Madame Christine LAVEAU.
- Tourisme et commerces, Vice-Présidente Madame Paule HASLEY, Adjointe au Maire de Neuvy-Le-Roi.
  - Candidat (e) (s) Monsieur Alain GAUTIER, Madame Christine LAVEAU

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

🚩 Désigne les élus suivants pour représenter la Commune au sein des commissions communautaires comme suit :

- Développement économique, Vice-Président : Jean-Pierre POUPÉE, Maire de Saint-Paterne-Racan.
  - M. Jacques BOULLENGER, Monsieur Alain GAUTIER.
- Communication, Vice-Président : Monsieur Patrick LEHAGRE, Maire de Charentilly.
  - Madame Valérie BOUIN, Monsieur Ghislain GUYON.

- La voirie, Vice-Président : Monsieur Alain ANCEAU, Maire de Saint-Roch.
  - Monsieur Jacques MOTARD, Monsieur Jean AGEORGES.
- Sports, loisirs et vie associative, Vice-Présidente : Madame Brigitte DUPUIS, Adjointe au Maire de Rouziers-de-Touraine et Conseillère Départementale,
  - Monsieur Yann JAUNASSE et Monsieur Ghislain GUYON
- Enfance-jeunesse et vieillissement, Vice-Présidente Madame Catherine LEMAIRE, Maire de Saint-Christophe-Sur-Le-Nais.
  - Madame Valérie BOUIN, Madame Marie-Pierre CHUM (Enfance Jeunesse) Madame Martine DEMEURÉ et Madame Christiane MACHEFER (vieillessement).
- L'environnement et l'Agenda 21, Vice-Président Monsieur Éric LAPLEAU, Conseiller municipal de Saint-Paterne-Racan.
  - Monsieur Alain GAUTIER, Madame Christine LAVEAU, Madame Martine DEMEURÉ, Monsieur Jacques MOTARD.
- Bâtiments, logements et gens du voyage, Vice-Président Monsieur Michel JOLLIVET, Maire de Neuillé-Pont-Pierre.
  - Monsieur Sydney HATWELL, Madame Yvette DUTERTRE.
- La culture, Vice-Président Monsieur Guy POULLE, Maire de Céréelles.
  - Madame Muriel CHERUAU, Madame Christine LAVEAU.
- Tourisme et commerces, Vice-Présidente Madame Paule HASLEY, Adjointe au Maire de Neuvy-Le-Roi.
  - Monsieur Alain GAUTIER, Madame Christine LAVEAU

Objet: Modification du tableau des effectifs - DE 2017 005

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 3,

**Vu** la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

**Monsieur le Maire expose :**

**Qu'en** raison de l'évolution de la structure communale et des tâches afférentes à chacun des emplois à pourvoir ou pourvu, il s'avère nécessaire d'établir le tableau des emplois de la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit.

<b>Personnel permanent titulaire ou stagiaire :</b>
---

**Administratif :**

1 emploi de rédacteur principal territorial 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>,  
 1 emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>,

**Entretien :**

2 emplois d'adjoints techniques territoriaux à 35/35<sup>ème</sup>,

**Ecole Maternelle :**

1 agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à 35/35<sup>ème</sup>

**Technique :**

1 emploi d'adjoint technique territorial principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>,

1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>,

1 emploi d'adjoint technique territorial à 35/35<sup>ème</sup>

<b>Personnel non titulaire :</b>
----------------------------------

**Technique / Entretien :**

1 emploi d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe de 35/35<sup>ème</sup>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **Approuve** le tableau des effectifs de la commune de Charentilly tel que présenté ci-dessus,
- **Dit** que cette modification prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision

Objet: Modification du régime indemnitaire des effectifs de la Commune (suite au reclassement des agents au 1er janvier 2017) - DE 2017\_006

**Vu** le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

**Vu** le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

**Vu** le Décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaire de catégorie C et B.

**Vu** les délibérations du Conseil municipal n° 5/2004 et n° 10/2003 du 10 février 2003 portant sur le régime indemnitaire alloué aux agents communaux

**Monsieur le Maire expose :**

**Qu'**au titre de l'IAT il doit être élaboré un tableau des agents de droit public appelés à percevoir cette indemnité en prenant en compte les Décrets référencés ci-dessus relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **Décide** que le nouveau tableau des bénéficiaires de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), à savoir :

<b>Cadres d'emplois</b>	<b>Grades</b>	<b>Montant de référence annuel réglementaire (valeur indicative)</b>	<b>Coefficient multiplicateur voté entre (0 et 8)</b>
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 2e classe.	472,48 €	6
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	451,98	6
	Adjoint technique principal de 2e classe.	472,48	8

	Adjoint technique principal de 1re classe.	478,96	6
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1re classe des écoles maternelles	478,96 €	6

- **Précise** que les indemnités consenties au titre du présent régime indemnitaire seront versées mensuellement par 1/12<sup>ème</sup> des taux individuels définis annuellement dans la limite du crédit global.
- **Dit** que l'autorité territoriale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Objet : Vente de la Salle Maurice PILORGE à un particulier - DE\_2017\_007

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 1311-5 et L 2241-1

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° DE\_2016\_055 du 13 septembre 2016 relative à l'aliénation immobilière de la Salle Maurice PILORGE.

**Monsieur le Maire expose :**

- **Que** le Conseil municipal par délibération n° DE\_2016\_055 du 13 septembre 2016 a décidé d'aliéner la Salle Maurice PILORGE sise 1, rue du Clos Faroux (surface de la parcelle 240 m<sup>2</sup> environ) comprenant une pièce principale de 32 m<sup>2</sup> 1 WC de 1,50m<sup>2</sup>, 1 cuisine de 11m<sup>2</sup>, 1 grenier : d'une surface de 20m<sup>2</sup> environ et un garage d'une surface de 18 m<sup>2</sup> sis rue de l'Arche à CHARENTILLY (37390)
- **Que** le prix fixé est de 43 000,00 € net vendeur.
- **Que** Monsieur Benjamin, Roger BARIDEAU demeurant 38, rue Nationale à La Membrolle-sur-Choisille (37390), s'est porté acquéreur du bâtiment communal au montant demandé soit 43 000,00 €.
- **Qu'un** compromis de vente a été signé le 18 novembre 2016.

**Considérant** que pour signer l'acte de vente de ce bien immobilier, il convient de délibérer.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue (14 votes pour et une abstention) de ses membres présents ou représentés**

- **Accepte** de vendre le bâtiment dit "Salle Maurice PILORGE" sise 1, rue du Clos Faroux (surface de la parcelle 240 m<sup>2</sup> environ) comprenant une pièce principale de 32 m<sup>2</sup> 1 WC de 1,50m<sup>2</sup>, 1 cuisine de 11m<sup>2</sup>, 1 grenier : d'une surface de 20m<sup>2</sup> environ et un garage d'une surface de 18 m<sup>2</sup> sis rue de l'Arche à CHARENTILLY (37390) à Monsieur Benjamin, Roger BARIDEAU demeurant 38, rue Nationale à La Membrolle-sur-Choisille (37390)
- **Précise** que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

Monsieur Yann JAUNASSE demande si le bien sera clôturé.

Monsieur le Maire lui répond que dans l'immédiat cela n'est pas prévu.

Objet : SIEIL 37 - Travaux de renforcement des réseaux de télécommunication - rue du Clos FAROUX - DE\_2017\_008

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 2014\_061 du 4 novembre 2014 relative aux travaux de renforcement des réseaux de télécommunication rue du Clos Faroux.

Monsieur le Maire expose :

- **Qu'il** a été décidé de renforcer les réseaux de télécommunication au niveau du n° 1 au n° 4 rue du Clos Faroux dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux rue du Clos FAROUX et Place Andrée COUSIN à Charentilly.
- **Que** par courrier en date du 16 mai 2014, la commune sollicitait le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL).
- **Que** pour des raisons de simplification de la coordination des travaux, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil d'effacement et de renforcement des réseaux téléphoniques aériens a été confiée au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire.
- **Que** le coût de l'avant-projet détaillé (en sachant que celui-ci pouvait varier en fonction du coût réel des travaux). La part communale pour l'effacement des réseaux de télécommunication a été estimée par le SIEIL à 11 932,08 €.
- **Que** le coût réel des travaux selon le Décompte Général Définitif transmis par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire est de 20 045,45 €
- **Qu'il** convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière.

**Considérant** l'intérêt que revêt cette décision pour la Commune de Charentilly

**Le Conseil Municipal décide à la majorité absolue (14 votes pour et une abstention) de ses membres présents ou représentés :**

- de s'engager à payer la part communale des travaux au coût réel selon le Décompte Général Définitif transmis par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire pour un montant de 20 045,45 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à cette décision,

Monsieur le Maire expose que cette délibération intervient afin de se conformer au décompte général définitif transmis par le SIEIL. Lorsque la Commune a accepté cette opération, elle s'est engagée sur le coût réel de l'opération.

## **COMPTE RENDU DES EPCI**

### **REUNION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PARC DE NEUILLE-PONT-PIERRE DU 18 JANVIER 2017.**

Monsieur le Maire expose que lors de cette réunion, tous les Maires concernés ont été réunis afin d'évoquer la poursuite du Syndicat. De nombreuses questions restent en suspens concernant le versement des subventions du Département (la compétence transport du Département étant transférée à la Région).

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de bien veiller aux engagements pris auprès des Syndicats où la Commune est représentée, car cela aura obligatoirement une répercussion sur les finances de la Commune.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GATINE-ET-CHOISILLES - PAYS DE RACAN DU 26 JANVIER 2017**

Monsieur Jacques BOULLENGER expose que cette séance, était la séance d'installation du Conseil Communautaire.

Monsieur Antoine TRYSTRAM a été élu Président de la Communauté de Communes Gâtine et Choisses - Pays de Racan. Le résultat fut très serré puisque Monsieur TRYSTRAM a obtenu 18 voix et Madame Brigitte DUPUIS a obtenu 17 voix.

Monsieur POUPÉE Jean-Pierre, Conseiller communautaire est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Monsieur LEHAGRE Patrick, Conseiller communautaire est élu 2<sup>nd</sup> Vice-Président,  
Monsieur ANCEAU Alain, Conseiller communautaire est élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Madame DUPUIS Brigitte, Conseillère communautaire est élue 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
Madame LEMAIRE Catherine, Conseillère communautaire est élue 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente,  
Monsieur LAPLEAU Eric, Conseiller communautaire est élu 6<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Monsieur JOLLIVET Michel, Conseiller communautaire est élu 7<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Monsieur POULLE Guy, Conseiller communautaire est élu 8<sup>ème</sup> Vice-Président,  
Madame HASLÉ Paule, Conseillère communautaire est élue 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente,

Par ailleurs lors de cette réunion du Conseil communautaire, il a été fait la lecture de la Charte de l'élu local pour les Communautés de Communes.

Monsieur le Maire indique que la mise en place se fait progressivement au niveau de la Communauté de Communes.

Il y a notamment des habitudes de fonctionnement qui diffèrent entre les deux communes comme, le subventionnement des Associations. Du Côté de la Communauté de Communes du Pays de Racan, les Associations étaient subventionnées ce qui était très rare pour la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles.

Les conseillers ne sont pas d'accord pour que la Communauté de Communes subventionne les Associations.

Monsieur le Maire explique qu'il faudra fixer une limite pour éviter les dérives budgétaires.

Monsieur le Maire expose qu'aujourd'hui des questions restent en suspens. C'est par exemple le cas de la piscine de Saint-Paterne qui est un bâtiment communautaire, pour lequel la Commune de Saint-Paterne abonde à hauteur de 43 000,00 € / an. Cela perdurera-t-il dans le temps ?

Monsieur le Maire, indique que Racan ne pratique pas actuellement les charges transférées. Par ailleurs, RACAN aurait souhaité conserver son siège.

Enfin Monsieur le Maire explique qu'il a des difficultés pour déterminer le nom de la Communauté de Communes de Gâtine-et-Choisilles – Pays de Racan. L'idée étant de le raccourcir comme cela avait été proposé avant la fusion.

#### **SIAEP du 1<sup>er</sup> février 2017**

Monsieur Jacques MOTARD expose que lors de ce Conseil syndical il a été question de la modification des statuts afin d'y intégrer la Commune de CÉRELLES. Il y a eu l'élection de 2 délégués, Monsieur Alain THOMAS et Monsieur Jacques GABORIAU. Monsieur Alain THOMAS a été élu Vice-Président pour la Commune de CÉRELLES.

Il a également été question que l'Agglomération TOURS Plus continuera à vendre de l'eau potable à la Commune de CÉRELLES. Il sera installé 2 compteurs financés par TOURS Plus.

Par ailleurs il va être lancé un appel d'offres pour l'achat de poteaux incendie.

Enfin, concernant le forage au niveau du Bois des Grandes Tailles à Charentilly, le Syndicat attend le retour de l'Agence de l'eau pour connaître le montant de la subvention attribuée.

#### **COMMISSION COMMUNALE – COMMISSION ENVIRONNEMENT DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2017**

Monsieur Ghislain GUYON expose que lors de cette réunion il a été question du zéro phyto et de l'acquisition éventuelle de matériels pour le désherbage de la Commune.

Monsieur Alain GAUTIER explique qu'il a été soumis l'idée que les Charentillais pourraient décorer leur propriété avec un vélo fleuri.

De plus il a été question du remplacement des acacias dans l'allée des Acacias à Charentilly.

Monsieur Alain GAUTIER ajoute qu'il a également été soulevé la possibilité de mettre en place un système d'arrosage automatique de la pelouse devant la Mairie.

### **CONSEIL D'ECOLE DU 6 FEVRIER 2017**

Madame Valérie BOUIN expose que lors de ce Conseil d'école il a été fait une présentation du livret scolaire unique, qui est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce livret scolaire unique permettra d'avoir un suivi de l'élève du CP jusqu'à la 3<sup>ème</sup>. Il est aujourd'hui accessible pour les enseignants. Un courrier sera adressé aux parents. Ce livret scolaire unique, permettra également aux familles d'accéder aux diverses attestations qui sont nécessaires dans la vie des collégiens.

Il a également été fait un point sur le fonctionnement de l'USEP de l'école, qui est une association qui organise des rencontres et des activités sportives. Une demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 800,00 € a été faite auprès de la Commune.

Madame Valérie BOUIN explique qu'ont été réalisés des exercices d'évacuations dans le cadre du Plan particulier de mise en sûreté.

Les enfants ont dans l'ensemble bien réussi le 1<sup>er</sup> exercice à l'exception des Petites et Moyennes Sections qui n'ont pas entendu la corne de brume.

Un second exercice sera mis en œuvre prochainement.

Monsieur Jean AGEORGES expose que la Commission de sécurité s'est réunie le 20 janvier 2017 à l'école. Les registres et les éléments de sécurité ont été vérifiés. Il en ressort qu'il est prévu de passer un contrat pour la vérification des alarmes incendie. Cependant la commission de sécurité a émis un avis favorable à l'unanimité.

Madame Valérie BOUIN précise que lors du Conseil d'école il a été demandé aux parents qui sortent de l'école après 8h30, qu'ils soient accompagnés d'un adulte personnel de l'école afin que celui-ci referme la porte derrière eux immédiatement.

Le Conseil municipal a été remercié pour la dotation d'un PC Portable et d'un vidéoprojecteur.

Monsieur le Maire indique qu'un dossier de demande de subventionnement au titre de l'école numérique a été déposé auprès du CARM 37.

Enfin concernant les Temps d'Activités Périscolaires, Madame Muriel CHERUAU expose que la gestion devient de plus en plus compliquée. Il y a notamment des problèmes de comportements des enfants. Face à ces difficultés rencontrées, il est proposé de faire des ateliers sur les différentes formes de violences dans le cadre des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP). Ces Temps d'Activités Périscolaires pèsent sur le Budget de la collectivité.

Madame Marie-Pierre CHUM explique qu'il y a eu une fuite de gaz à la crèche de SEMBLANCAÿ. Les familles ont été prévenues tard le soir et, n'ont pu faire garder leurs enfants le lendemain.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **PREPARATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que la réunion plénière de la commission des finances en vue de l'établissement des Budgets 2017 est prévue le 15 février 2017 à 19h00.

### **ENTREE DU VILLAGE PAR LA RD 938**

Monsieur le Maire expose que le programme de travaux concernant l'entrée du village par la RD 938 a été présenté à Monsieur BUCHERON, représentant du STA, par le Cabinet GEOPLUS. Cette réunion était une réunion d'information.



## **INTEMPERIES**

Monsieur le Maire indique qu'un arbre est tombé rue du clos Faroux samedi dernier. Monsieur le Maire a tenu à remercier Monsieur Jacques MOTARD qui est intervenu avec son tracteur, Monsieur Christophe BOULAND et les pompiers qui sont intervenus pour rétablir la voie. Monsieur le Maire était également présent.

## **ECOSYS**

Monsieur le Maire expose qu'un courrier a été envoyé à la DREAL pour alerter les services de l'Etat qu'un nouvel espace de compost a fait son apparition. Il semble que le sol ne soit pas protégé et, un risque de pollution est à anticiper.

## **TRANSPORT SCOLAIRE**

Monsieur le Maire expose que l'arrêt de bus à la maison des Associations est remis en service et, qu'il est à l'étude la création prochaine d'un cheminement piétonnier pour raccorder le kiosque à l'arrêt de bus directement.

## **PAVAGE DU PASSAGE ROMAIN**

Monsieur le Maire, indique que les services techniques de la Commune effectuent actuellement le pavage du passage romain. Monsieur le Maire a remercié Monsieur BOULLENGER pour le don des pavés.

## **CIMETIERE DE LA COMMUNE**

Monsieur Jean AGEORGES indique qu'il a été installé 8 cavurnes dans le cimetière en 2016. Il a été aménagé et posé des pavés afin de délimiter une zone de cavurne. Par ailleurs, les allées seront aménagées afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.